



## Règlement du Concours «Nestlé Baby x Plopsaland De Panne 2.0»

### Généralités

1. Les présentes conditions sont d'application au Concours "**Nestlé Baby x Plopsaland De Panne 2.0**" de Nestlé Belgilux SA, dont le siège social est établi à 1070 Anderlecht, Rue de Birmingham 221, RPM Bruxelles - BE 0402.231.383 (ci-après "le Concours").
2. Les conditions du Concours peuvent être obtenues auprès du service consommateurs de Nestlé Belgique et également être consultées sur [www.nestlebaby.be/fr/concours](http://www.nestlebaby.be/fr/concours) ("le Site du concours").
3. La société Nestlé se réserve le droit de mettre un terme au Concours ou d'en modifier les règles, conditions, dispositions ou informations à sa discrétion et sans notification préalable, sans pouvoir être tenue de quelque manière que ce soit à verser des dédommagements aux participants. Toute modification ou adaptation des conditions du Concours et tout arrêt ou modification du Concours seront communiqués par Nestlé sur le site de l'action. Les conditions du Concours ne seront jamais modifiées au détriment des participants pendant la durée du Concours.
4. Nestlé se réserve le droit d'exclure de la participation les courriers qui lui sembleraient frauduleux ou illégitimes. De plus, Nestlé peut suspendre ou annuler une participation en cas de constatation d'un comportement suspect. Par 'comportement suspect' nous entendons (énumération non-limitative) : une tentative de détournement du présent règlement, une multiplication de comptes, un rythme de gains inhabituel, la mise en place d'un système de réponses automatisé, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même identifiant/profil enregistré, une tentative de forcer les serveurs, etc. Les participations organisées et/ou collectives au Concours seront considérées comme une utilisation abusive et entraîneront automatiquement l'exclusion des participants concernés.  
L'Organisateur se réserve également le droit d'exclure un participant en cas de fourniture de données personnelles invalides ou falsifiées.

### Participation

5. La participation au Concours est gratuite et sans obligation d'achat.
6. Les collaborateurs de Nestlé et de Plopsaland de Panne et les autres personnes directement impliquées dans l'organisation du Concours ainsi que les membres de leur famille vivant sous le même toit ne peuvent entrer en ligne de compte pour un prix.
7. Ce Concours se déroule uniquement sur le territoire **belge et au Grand-Duché De Luxembourg**. Ce Concours est ouvert à toute personne physique vivant en Belgique ou au Grand-Duché De Luxembourg et disposant d'une résidence ou d'un domicile fixe où elle est inscrite comme résidente.
8. Chaque participant ne peut s'inscrire qu'une seule fois à titre personnel et ne pourra donc tenter sa chance de remporter un prix qu'une seule fois. La participation est donc limitée à 1 fois par numéro de téléphone, adresse IP, adresse e-mail valide ainsi que par nom et prénom. Un seul prix maximum sera accordé par numéro de téléphone, adresse IP, adresse e-mail valide ainsi que par nom et prénom.  
La participation est strictement nominative, et le Participant ne peut en aucun cas jouer en utilisant plusieurs pseudonymes ou jouer au nom d'autres participants. L'organisateur se réserve également le droit d'exclure un participant dont les données personnelles semblent invalides ou falsifiées.
9. En participant au Concours, les participants déclarent être d'accord avec l'application des conditions du Concours telles que décrites dans le présent document.
10. La participation à ce Concours est réservée aux personnes majeures (18 ans ou plus).

### Concours

11. Le Concours courra du **15/09/2025 à 00h00** au **29/09/2025 à 23h59** inclus. La participation ne sera plus possible après la date de fin.
12. Pour pouvoir participer à ce Concours les participants doivent :

- Remplir un formulaire en communiquant leurs coordonnées ainsi que certaines données personnelles (prénom, nom, adresse email, genre, date de naissance, date de naissance du plus jeune enfant, relation avec l'enfant pour lequel il participe, langage, pays)
  - Répondre à quatre questions, dont une subsidiaire :
    - o Quel soutien apportent les Chewing Wheels à votre bébé ?
    - o Combien de compotes en gourde à partir de 12 mois (110g et 150g) proposons nous ?
    - o Quel légume caché se trouve dans certaines de nos compotes en gourde?
    - o Combien de participants uniques auront participé à ce concours entre 15/09/2025 et 29/09/2025 à 23h59?
13. Les participants qui seront inscrits correctement et qui donneront les bonnes réponses ainsi que l'évaluation la plus proche à la question subsidiaire seront désignés gagnant. Au total **5** gagnants seront désignés.
  14. Le mode de désignation des vainqueurs sera expliqué sur simple demande d'un participant.
  15. Les vainqueurs seront avertis au plus tard le **03/10/2025** par **email**.
  16. Les vainqueurs sont invités à communiquer leur nom et adresse pour l'envoi du prix. Les vainqueurs doivent confirmer leur acceptation du prix et communiquer leur nom et adresse **au plus tard le 10/10/2025**. Si le participant ne répond pas dans ce délai, il sera déchu de son droit au prix. Le prix sera alors remis en jeu et attribué aux personnes suivantes n'ayant pas encore gagné de lot et se rapprochant le plus de la question subsidiaire. Si **le 17/10/2025**, ces personnes ne se sont pas manifestées, les gains seront définitivement perdus et non remis en jeu.
  17. Le prix sera envoyé par la poste à l'adresse indiquée par les participants, au plus tard le **17/10/2025**. Seuls les vainqueurs seront informés du résultat.
  18. Chaque participant ne peut s'inscrire qu'une seule fois à titre personnel et ne pourra donc tenter sa chance de remporter un prix qu'une seule fois. Un seul prix maximum sera accordé par adresse postale valide.
  19. Si plusieurs participants répondent correctement à la question du Concours, les vainqueurs seront départagés en fonction de la réponse à la question subsidiaire. En cas d'ex aequo après la question subsidiaire - pour quelque prix que ce soit - une nouvelle question subsidiaire sera posée.

#### **Prix**

20. Le présent Concours attribuera les prix suivants :  
Pour chaque gagnant :
  - 2 tickets d'une journée pour Plopsaland de Panne (2 x €48,50) et un assortiment de produits Nestlé Baby:
    - o 1 x Junior Cereals
    - o 3 x Fruit pouches 110g (Sunny, Sporty and Fiesta fruits)
    - o 2 x Fruit pouches 150g (Astro and Magic fruits)
    - o 1 x Chewing wheels
    - o 1 x Puffy Puffs
    - o 1 x Yogolino pouch
    - o 1 x Fruit multipack 4x90g
21. Le prix sera uniquement envoyé à une adresse valide en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg.
22. Les prix ne pourront pas être échangés ni convertis en espèces ou en nature.
23. En cas de tentative de fraude ou de tricherie, Nestlé a la possibilité de remettre en jeu le prix qui aurait été attribué en vertu de ce Concours. Le gagnant ne pourra alors plus revendiquer quelconque droit à un gain de quelque sorte et de quelque nature que ce soit.
24. La hauteur des montants fixés préalablement par Nestlé pour les Prix attribués dans ce Concours dépendront du montant réel qui est nécessaire afin de réaliser le prix à gagner. Aucune compensation ne sera accordée envers le Participant s'il s'avère que la valeur réelle finale du prix est inférieure au montant initialement communiqué.
25. Nestlé se chargera de payer l'éventuelle taxe sur les jeux due sur la valeur du prix à attribuer.
26. Aucune correspondance ne sera échangée sur les résultats.

#### **Protection de la vie privée**

27. Les participants ont l'obligation de fournir des informations correctes, précises et complètes. Nestlé pourra demander aux participants de fournir la preuve de leur identité et une preuve valable d'inscription à l'adresse indiquée par leurs soins. Les participants qui communiqueront des données incorrectes ne seront pas pris en compte pour l'attribution des prix.

28. Les participants acceptent de que leurs données (personnelles) nécessaires pour la participation à ce Concours soient enregistrées et traitées par Nestlé dans le respect de la déclaration de respect de la vie privée de Nestlé, telle qu'indiquée sur <https://www.nestle.be/fr/info/yourdata>.
29. Les données personnelles fournies par le Participant à Nestlé dans le cadre du Concours seront enregistrées dans un fichier de données qui sera traité conformément aux dispositions des lois en vigueur relatives à la protection de la vie privée et au traitements de données à caractère personnel. Ce fichier ne sera utilisé par Nestlé que dans le cadre du présent Concours. Les participants auront le droit de consulter, corriger ou supprimer ces données. Ce droit peut être exercé en prenant contact avec le service consommateurs mentionné ci-dessous. Le participant qui demandera la suppression de ses données pendant la durée du Concours acceptera que sa participation soit automatiquement annulée dans la mesure où l'enregistrement dans la liste des participants suppose impérativement une inscription. Le participant pourra s'il le souhaite recevoir des informations par e-mail sur les produits et/ou offres de Nestlé en cochant la case à cet effet sur le Site du concours.

### **Responsabilité**

30. Nestlé et les sociétés qui y sont liées ne pourront pas être tenues responsables des dommages découlant de l'accès aux, de l'utilisation des et de la confiance aux informations reprises sur le site du Concours ou tout site s'y rapportant, à moins que ces dommages ne soient dus à une faute grave ou intentionnelle de Nestlé.
31. Nestlé ne pourra pas être tenue responsable, que ce soit au regard de la loi ou d'une convention, des éventuels dommages indirects du Concours. Nestlé décline toute responsabilité en matière d'accidents, de retard de livraison, de dommages ou de frais supplémentaires de quelque nature que ce soit, découlant du Concours, d'une promotion ou de l'octroi ou de la réception du prix. Nestlé ne pourra pas être tenue responsable des dommages découlant d'erreurs sur les documents imprimés. Les documents seront donc sous réserve de modifications et fautes de frappe et d'impression. Nestlé ne pourra pas davantage être tenue responsable d'un quelconque manquement technique et/ou retard dans la réception des envois.
32. Ce Concours n'est en aucune manière sponsorisé, soutenu ou géré par ou en lien avec Meta. En participant, vous reconnaissez communiquer des informations à Nestlé et non à Meta, pour que Nestlé puisse vous contacter dans le cadre du Concours. En participant au Concours, vous renoncez également de manière irrévocable à toute démarche judiciaire à l'encontre de Meta.

### **Dispositions finales**

33. Tous les droits de copyright et autres droits de propriété intellectuelle dans tout texte, illustration et autre document sur le Site du concours sont la propriété de Société des Produits Nestlé S.A. Rien du contenu de cette action et/ou publication ne peut être reproduit ou publié sans l'autorisation explicite de Nestlé.
34. Le droit applicable au présent Concours est le droit belge. Les éventuels litiges découlant des conditions du Concours ou de la participation au Concours seront soumis exclusivement au juge compétent à Bruxelles.
35. Pour tout complément d'information, une éventuelle réclamation concernant le Concours ou des questions sur le traitement des données personnelles, veuillez prendre contact avec le service consommateurs de Nestlé :
  - par téléphone au : 32(0) 2 529 55 25
  - à l'aide du formulaire de contact sur le site internet [www.nestle.be/fr/info](http://www.nestle.be/fr/info)
  - par e-mail : [consum@be.nestle.com](mailto:consum@be.nestle.com)

Le service consommateurs traitera directement vos questions et réclamations ou les transmettra, si nécessaire, au département Nestlé compétent. Selon la nature de votre question/plainte et la manière dont vous aurez pris contact avec le service consommateurs, une réponse vous sera donnée par téléphone ou par écrit (ou par e-mail). Vous recevrez une réaction au plus tard dans les 14 jours.